



Cette fiche technique, co-financée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Départemental des Vosges et le CASDAR, est destinée à vous apporter des informations et des conseils en faveur de la protection de la ressource en eau.

Sur nos captages... cultivons l'eau des Vosges

Alerte au S-métolachlore !

Depuis le mois d'avril 2020, l'agence régionale de santé a ajouté le S-métolachlore et ses produits de dégradation à la liste des molécules recherchées dans l'eau potable. Résultats : en quelques mois, déjà trois captages vosgiens ont fait l'objet de dépassement. Voilà donc une fiche pour approfondir le sujet et vous proposer des alternatives.

Le S-métolachlore, c'est quoi ?

Le S-métolachlore est une molécule herbicide utilisée principalement sur maïs, tournesol, soja et betterave. De nombreux produits en contiennent. Voici la liste ci-dessous :

DOMANIS GOLD SAFENEUR	DELUGE 960 EC	GRAMSTAR	LASCAR
MERCANTOR GOLD	ATOL	GRAMINASTAR	LASCAR PROTECH
DUAL GOLD	CAZOMERCANTO	GRAMINASTAR PLUS	ANCOR GOLD
DUAL GOLD SAFENEUR	ELINA	ORCAN	DEFLEXO S
EFICA 960 EC	ALISEO GOLD SAFENEUR	S-METOLASTAR	INFINOR S
AMPLITEC	CAMIX	S-METOLASTAR SAFENEUR	TELURIC
PARBEL	CALIBRA	DOMANIS	

Le S-métolachlore a-t-il une réglementation spécifique ?

Oui. En plus des règles d'application classiques concernant les phytosanitaires, **il est interdit d'utiliser plus de 1000 grammes/ha par an de S-métolachlore.** Cela correspond, par exemple, à 2,5L/ha de CAMIX ou CALIBRA.

Par ailleurs, le fabricant déconseille l'usage de cette molécule en aire d'alimentation de captage. De quoi faire penser que le risque que la molécule atteigne en forte dose les eaux souterraines est bien identifié...

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI DES PRODUITS A BASE DE S-METOLACHLORE 2020 EN FONCTION DE L'ENJEU EAU



Source : SYNGENTA – Fiche « Agir pour utiliser durablement les solutions herbicides à base de S-Métolachlore »

Qu'est ce qu'un produit de dégradation ?

Le S-métolachlore est la molécule utilisée pour son action herbicide. Une fois soumise aux rayons du soleil, à l'air, à l'humidité, au sol, etc, elle se dégrade en plusieurs autres molécules : ce sont ces molécules que l'on appelle produits de dégradation ou « molécules-filles ».

Ces produits de dégradation ont eux aussi une action sur la santé des consommateurs. C'est pour cela qu'ils sont recherchés par l'agence régionale de santé.

Que se passe-t-il quand la molécule dépasse le seuil de potabilité ?

Le seuil de potabilité correspond, pour ces molécules, à un seuil d'alerte.

S'il est dépassé, l'eau peut donc continuer à être distribuée, à la condition qu'un programme d'action soit mené pour revenir sous le seuil de potabilité.

Ces dépassement peuvent, s'ils se poursuivent, aboutir à l'interdiction de la molécule sur la zone de captage.

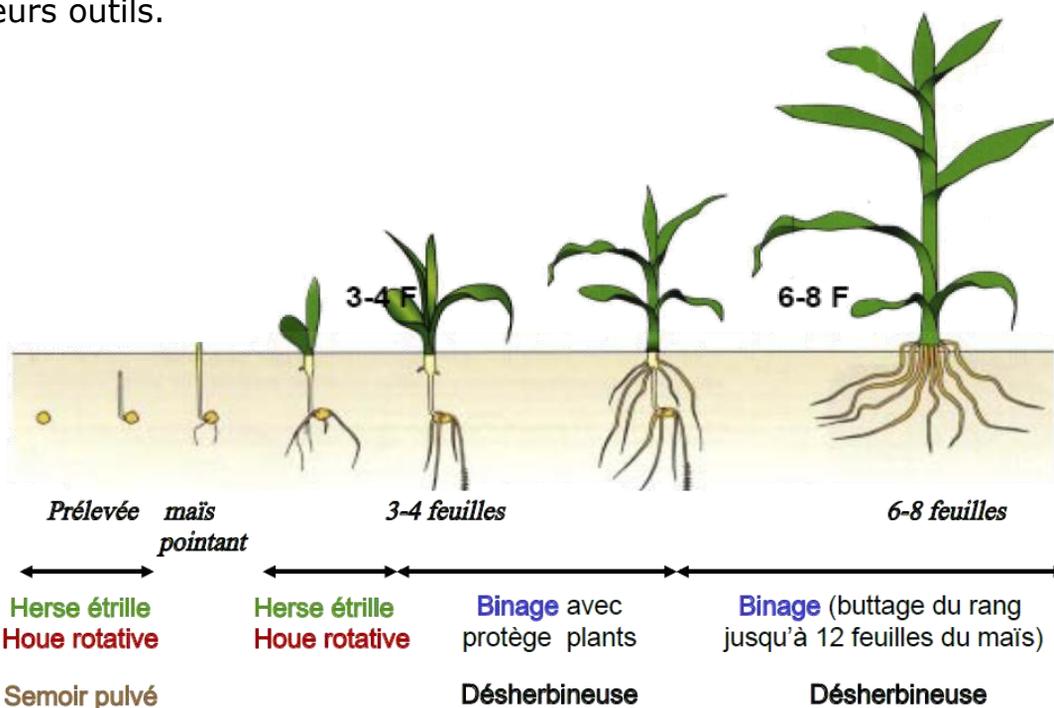
Les alternatives au S-métolachlore

Bien sûr, une des premières possibilité est de gérer le désherbage des maïs et tournesols avec **des programmes herbicides sans S-métolachlore**.

Cependant, ces produits posent d'autres problèmes que vous connaissez : santé de l'utilisateur, pollution de l'air, etc. Et il peuvent eux aussi se retrouver un jour dans l'eau.

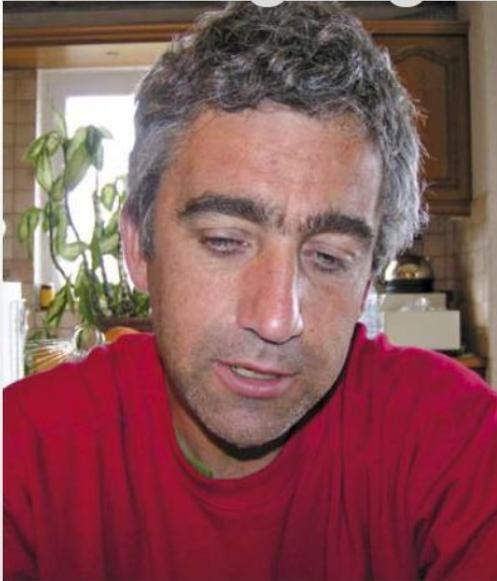
Parmi toutes les alternatives possibles (faux-semis, retard de dates de semis...), nous avons choisi de faire un focus sur le désherbage mécanique.

Le **désherbage mécanique** du maïs peut s'envisager sur plusieurs stades et avec plusieurs outils.



Ils ont testé pour vous !

Témoignage



Daniel Bass, céréalier à Rouffach, est membre du réseau ferme DEPHY 68.

Il bine systématiquement tous ses maïs au moins une fois par an.

«Le binage me permet d'aérer mes sols battants et de réduire ma consommation d'herbicides. Le fait de pouvoir enfouir l'urée et l'impact environnemental qui en découle sont également des avantages indéniables du binage. Traditionnellement, je désherbe en post semis puis je réalise un premier passage de bineuse vers 3-4 feuilles du maïs afin de détruire les adventices le plus précocement possible. Au stade limite passage tracteur, juste après le second apport d'urée, je bine à nouveau toute ma sole maïs. C'est le stade des adventices qui doit dicter le moment de l'intervention, l'idéal étant d'intervenir sur des stades peu développés. D'un point de vue écologique, agronomique et économique, le désherbage mécanique est pour moi une alternative crédible au tout chimique ».



L'astuce du bio



Le maïs est une culture qui déteste être recouverte par de la terre. Un binage très précoce doit être réalisé avec beaucoup de prudence (vitesse limitée, protège-plants ou socs adaptés,...). En revanche, le maïs supporte très bien le buttage avant la fermeture du rang. Ce buttage sera bénéfique pour le développement de ses racines coronaires et va surtout recouvrir les adventices encore présentes sur le rang (attention, il ne faut pas qu'elles soient trop développées!). Des socs butteurs spécifiques peuvent être adaptés sur la bineuse.

Besoin de plus d'infos ?
Contactez votre conseiller
captage !



Notre eau est de
qualité, protégeons-
la! Les fiches
captages vous
accompagnent dans
cet objectif !

Vos contacts Chambre d'Agriculture des Vosges

Conseil rapproché en protection de captages :

Amélie Julien – Tél : 06 88 01 95 45 amelie.julien@vosges.chambagri.fr

Damien Godfroy – Tél : 06 75 87 57 89 damien.godfroy@vosges.chambagri.fr